

Aides à la commercialisation des fruits, légumes et tubercules tropicaux 2024

Encourager la production et la commercialisation des fruits, légumes et tubercules tropicaux en province des Îles Loyautés à destination des producteurs.

Nouveauté 2024: Extension du dispositif

Cette aide au transport interviendra également à partir de cette année auprès des structures organisatrices des foires agricoles, marchés et autres événements sur les îles Loyautés ou sur la grande terre ainsi que pour les produits transformés des îles Loyauté vers la grande terre.

Richard NGUYEN

Chargé de mission

 [260960](tel:260960)

 contact@agencerurale.nc

Modalité de l'aide

Aide forfaitaire pour des produits issus de la province des îles Loyauté :

- 17 F/kg par acheminement en fret maritime ou transport routier
- 52 F/kg par acheminement en fret maritime réfrigéré ou aérien
- 30 F/kg vers les UCPA Lifou et Maré

Pièces justificatives à fournir

- Photocopie de la carte agricole de l'année en cours
 - N° de RIDET
 - Factures ou bordereaux du marché de gros de Nouméa à déposer à la Chambre d'Agriculture et de la Pêche (CAP NC) ou ses antennes décentralisées
 - RIB
- Pour les structures organisatrices et produits transformés:** N° de RIDET + RIB + factures d'achat et/ou lettres de transport utilisé

Conditions à remplir

Pour justifier du tarif de 52 F/kg (fret maritime réfrigéré ou aérien), le producteur devra transmettre les factures correspondants au moyen de transport utilisé.